

Public concerné

Prérequis

Cette formation s'adresse à des Directeurs, Gestionnaires, Responsables des Ressources Humaines, Responsables du personnel

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Objectifs

Identifier les bases du droit du travail

Sécuriser ses pratiques

Eviter les risques prud'hommaux

Programme

Possibilité de s'inscrire à la totalité de la formation ou aux modules de votre choix.

12 mars 2024 :

Les sources du droit du travail

- La hiérarchie des normes
- Les conventions collectives du secteur SMS
- Le régime juridique des conventions collectives

18 avril 2024 :

L'embauche et les contrats de travail

- Les formalités liées à l'embauche
- La période d'essai
- Le contrat à durée indéterminée (CDI)
- Le contrat à durée déterminée (CDD)

30 mai 2024 :

La modification du contrat de travail

27 juin 2024 :

La durée et l'aménagement du temps de travail

- Les règles relatives à l'élaboration d'un planning (durées maximales de travail, pause, amplitude)



- Les heures supplémentaires et les heures complémentaires
- Les différents modes d'aménagement du temps de travail
- Le temps partiel

19 septembre 2024 :

La suspension du contrat de travail

- Maladie, ATMP, accident de trajet, maternité/adoption
- Le congé parental d'éducation
- Le congé paternité
- Les congés payés

17 octobre 2024 :

La rupture du contrat de travail

- Le licenciement
- La démission
- La rupture conventionnelle
- Le départ et la mise à la retraite
- La fin du CDD

7 novembre 2024 :

Les conséquences et formalités liées à la rupture du contrat de travail

- Préavis
- Indemnités
- Documents à remettre

12 décembre 2024 :

Les représentants du personnel

Durée, effectifs

38.5 heures.

12 stagiaires (capacité maximum).

Intervenant(s)

Inès GRANDIERES, Juriste à l'Uriopss Hauts de France

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>

Moyens pédagogiques et techniques

28h de classes virtuelles : 12 mars, 18 avril, 30 mai, 27 juin, 19 septembre, 17 octobre, 7 novembre, 12 décembre (9h – 12h30)

+ 10h30 heures estimées de travail personnel en autonomie (asynchrone)
soit 38,30 heures de formation.

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Délais moyens pour accéder à la formation

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Référente Handicap pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr





Unir les associations pour développer les Solidarités

Programme de formation
L'essentiel du droit du travail (2024)

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)